

Projet d'établissement 2022-2027



Résidence autonomie La Mesnie
2 Rue du général Delaunay
14170 Saint Pierre en Auge

SOMMAIRE

- I. La résidence autonomie La Mesnie
 - I.1 Fiche d'identité
 - I.2 Historique et présentation de l'établissement
 - I.3 Les missions de l'établissement
- II. Les résidents
- III. Les valeurs de la résidence autonomie
- IV. La vie de nos résidents dans la résidence autonomie
 - IV.1 L'admission
 - IV.2 L'hébergement
 - IV.3 Les espaces collectifs
 - IV.4 Les animations

I. La résidence autonomie La Mesnie

Fiche d'identité

RÉSIDENCE LA MESNIE

Fiche d'identité

Raison Sociale : Résidence La Mesnie

Siret : 78076402300013

FINESS : 140015371

Coordonnées : Résidence La Mesnie
2 Rue du Général Delaunay
14 170 Saint Pierre en Auge
Tel : 02.31.20.70.44 Fax: 02.31.20.40.05
@ : mesnie@orange.fr

Statut : Privé associatif à but non lucratif

Directeur : Olivier ANFRY

Capacité d'accueil : 54 places

Organisme gestionnaire : A.L.A.P.A Région Saint Pierre sur Dives

Date d'ouverture : 14/05/1987

CPOM : 25/11/2022

Historique et présentation de l'établissement

Le 23 Novembre 1945, soucieux d'assurer dans les meilleures conditions l'hébergement et les soins des personnes âgées dépendantes de plus en plus nombreuses sur le canton de Saint Pierre sur Dives (14170), quelques élus locaux se sont regroupés en association « L'association pour le Logement et l'Aide aux Personnes Agées dépendantes » (A.L.A.P.A) avec pour principal objectif la construction et la gestion de structures adaptées aux seniors et permettant de palier à un manque chronique d'établissement de ce type dans la région du Pays d'Auge.

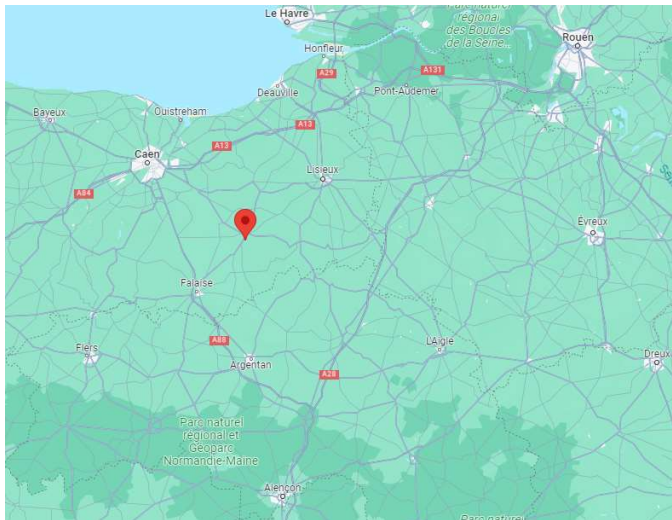
Suivant cette logique, la structure médico-sociale « La Mesnie » implantée sur la commune de Saint Pierre sur Dives, s'est renforcée en trois phases successives avec le concours technique de la société immobilière « LOGIPAYS » :

- Construction en 1969 d'une Maison de Retraite de 80 lits accueillant des personnes âgées souffrant de pathologies liées au grand âge.
- Dès 1985, renforcement du secteur social par la création d'une résidence autonomie composé de 24 appartements de type T1 bis destinés en priorité aux personnes âgées seules, et de 15 pavillons individuels de type T2 accueillant des couples de personnes âgées autonomes.
- En 1994, afin de faire face à une augmentation significative des troubles psychiques et neurologiques de type Alzheimer, la construction d'une Maison d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes (M.A.P.A.D) de 48 lits a notablement renforcé le secteur médical.

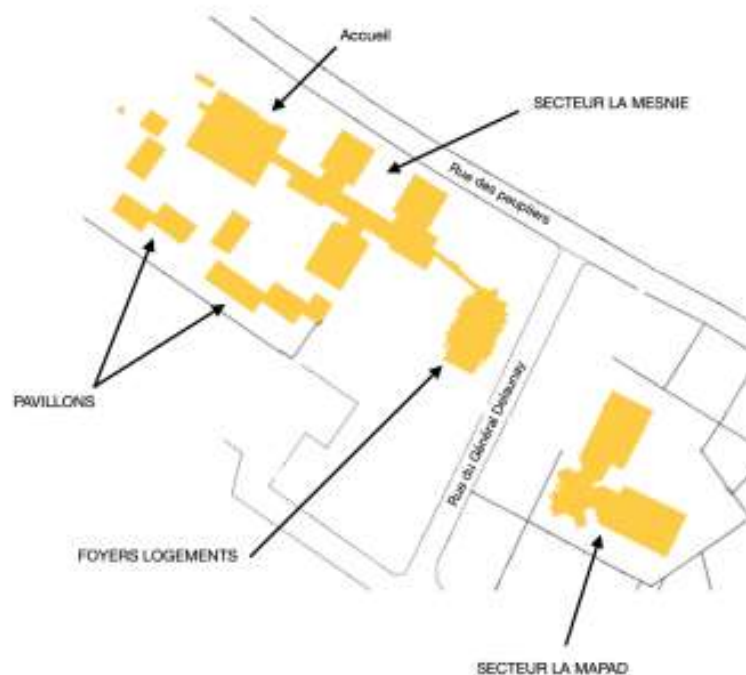


Appartements de la résidence autonomie

En termes d'accessibilité, les espaces extérieurs sont accessibles à tous les usagers malgré leurs différents degrés de dépendance. Nous sommes à proximité du centre hospitalier de Falaise, Lisieux et Caen. De nombreux arrêts de bus et une gare ferroviaire où passe la ligne Caen-Tours sont également disponibles, facilitant les déplacements des résidents (ou de leurs proches) soucieux de conserver une certaine autonomie. Deux parkings sont accessibles aux résidents pour garer leur véhicule personnel, un au pied des appartements et l'autre à proximité des pavillons.



- 36 km de Caen
- 27 km de Lisieux
- 44 km de Deauville
- 64 km de Bayeux
- 46 km de Ouistreham



Les missions de notre établissement

La résidence autonomie « La Mesnie » conformément à la l'article L.313-5 du Code de l'Action Sociale et Familiale est autorisé à accueillir des personnes âgées autonomes.

La résidence autonomie a une capacité d'accueil de 54 places réparties entre 24 appartements T1 bis et 15 T2 en pavillons

Dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), le conseil Départemental du Calvados alloue à la résidence autonomie un forfait autonomie pour financer tout ou partie des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie en direction des résidents.

Les missions principales de notre établissement sont d'assurer le maintien de l'autonomie, la sécurité et le confort de nos résidents.

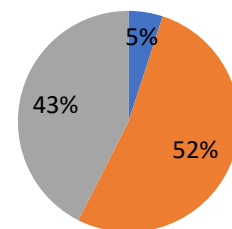
II. Nos résidents

La plupart de nos résidents ont connus la résidence autonomie par du bouche à oreille.

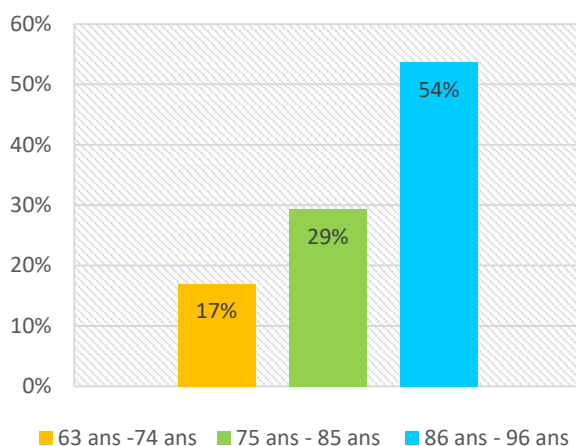
La résidence autonomie prouve qu'elle permet de maintenir l'autonomie puisque l'une de nos résidentes est arrivée en 1999 et une autre en 2004. Lorsque nos résidents ne sont plus autonomes on leur propose d'aller à l'EHPAD La Mesnie qui est à proximité de la résidence autonomie ce qui leur permet de toujours pouvoir voir leur ancien voisin et de pouvoir parfois manger et faire des activités avec eux.

ANNÉE D'ARRIVÉE DES RÉSIDENTS

- Personnes arrivées avant 2010
- Personnes arrivées entre 2010 et 2020
- Personnes arrivées depuis 2020



Répartition par tranches d'âges



La moyenne d'âge des résidents est de 84 ans. La moyenne d'âge nationale en résidence autonomie est de 83 ans selon Santé Publique France.

Tandis que l'âge médian des résidents est de 87 ans, ce qui montre que les résidents sont plus nombreux à être plus âgés.

17 % des résidents ont entre 63 ans et 74 ans.

29 % des résidents ont entre 75 et 85 ans.

54 % des résidents ont entre 86 et 96 ans.

34% des résidents qui sont de sexes masculins et 66% de sexes féminins. Presque un tiers des résidents sont des femmes.

III. Les valeurs de la résidence autonomie

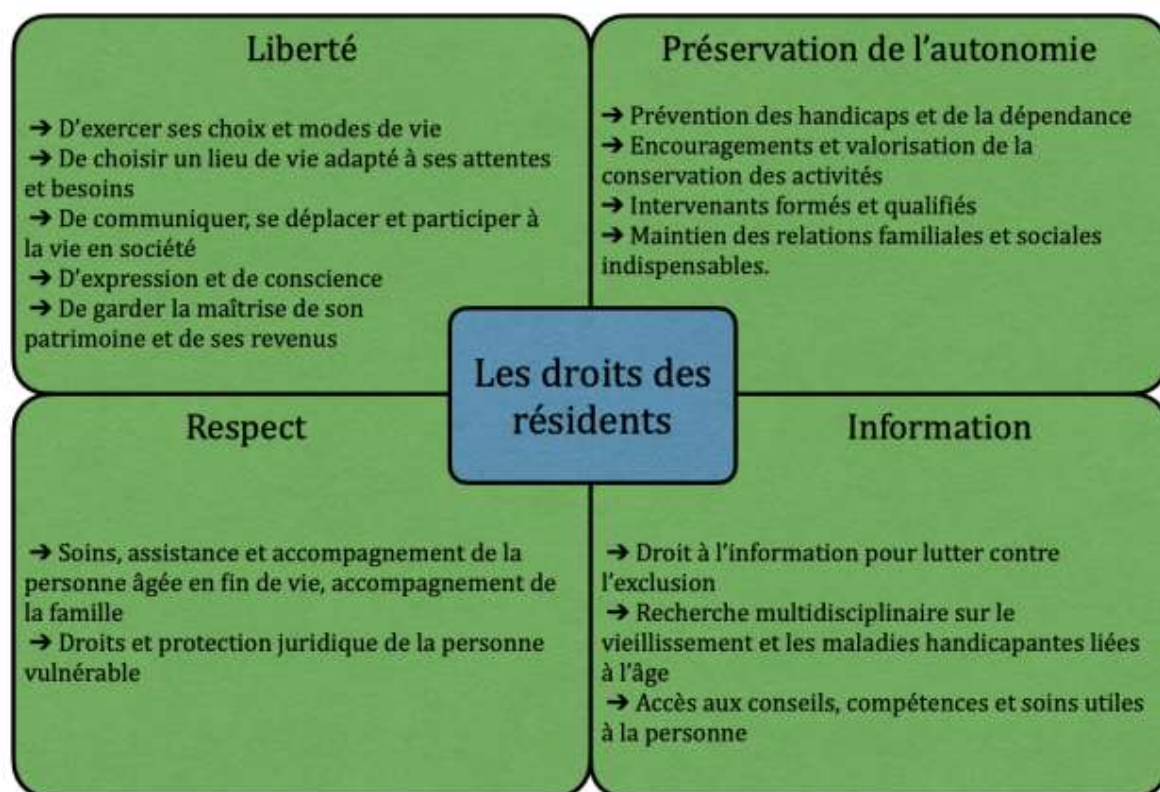
Les valeurs de la résidence correspondent au respect des droits des résidents notamment avec l'application de la charte sur les droits et libertés de la personne accueillie.

Le résident conserve une liberté complète en ce qui concerne son mode de vie. En ce sens, l'affirmation et la promotion des droits des bénéficiaires prend toute sa force dans l'article 7 de la loi du 2 Janvier 2002 :

- Le respect de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité. En ce sens, l'appartement ou le pavillon constitue un espace privatif au même titre qu'un domicile.
- Le libre choix entre les différentes prestations qui lui sont offertes.

Nous nous intégrons dans une société laïque respectueuse des libertés et des convictions de chacun. Notre association se veut des lieux de vie bien intégrés dans l'environnement local et largement ouverts vers l'extérieur.

Nous nous inscrivons dans les politiques médico-sociales et sociales mises en place par les autorités. Nos associations partagent la volonté de demeurer dans une logique d'économie sociale et solidaire et consacrent la totalité de leurs ressources au bien-être des résidents, au statut social des salariés. Nous portons notre engagement à la rencontre de celui des services publics, dans le secteur médico-social à but non lucratif, notamment en faveur des personnes âgées.



IV. La vie de nos résidents dans la résidence autonomie

L'admission

Pour intégrer une résidence autonomie, s'impose plusieurs conditions : être âgée d'au moins 60 ans et avoir une évaluation GIR (grille d'évaluation pour déterminer son autonomie) comprise entre 4 et 6.

Pour intégrer la résidence autonomie La Mesnie, le résident doit soit renseigner un dossier sur le site Via Trajectoire (site inter-régional d'aide à l'orientation et à l'admission des patients vers les structures sanitaires et médico-sociales) sinon déposer un dossier au secrétariat.

Suite à cela la secrétaire administrative propose une visite du logement et des locaux collectifs.

Si le résident souhaite poursuivre dans sa démarche il doit fournir un dossier administratif ainsi qu'un certificat médical de son médecin traitant confirmant que le résident est autonome et est capable de vivre seul.

Avant son emménagement un contrat de séjour est signé avec la direction.

L'hébergement

Les appartements comprennent une porte électrique avec un code pour maintenir la sécurité au sein de la résidence.

L'établissement est composé de deux types de logements.

- Des logements type F1 avec une cuisine aménagée, avec une salle de bain et un coin salon/ chambre. Certains logements disposent de balcons.
- En ce qui concerne les pavillons (Type F2), la disposition est semblable aux logements F1, il y a une cuisine, une salle de bain mais il y a un séjour et une chambre ; il y a donc une pièce de plus. Chaque logement comprend une terrasse dont chacun y est libre de planter des fleurs. Les résidents peuvent installer des fils à linge dans les terrains arborés auprès des pavillons.

Le résident a libre choix de meubler son logement comme il le souhaite, il peut aussi faire des petits travaux de décoration (peinture, tapisserie, carrelage).

Chaque logement a une boîte aux lettres et chaque résident peut recevoir des colis à l'accueil de l'EHPAD.

Chaque habitation est pourvue d'une prise téléphone et une prise télé.

Les résidents sont complètement indépendants des services de soins de l'EHPAD sauf en cas d'urgences. Pour leur ménage ou leur soin, ils doivent embaucher un service extérieur.

Un système d'appel malade 7J/7J et 24h/24h est confié à chaque résidents soit sous forme de collier ou de bracelets. L'appel sonne directement sur le téléphone portable des infirmiers de l'EHPAD ou sur les veilleurs(ses) de nuit.

Tous les résidents ont le droit d'avoir des animaux de compagnies tant qu'il n'y aucune nuisance pour leur voisin.

Les espaces collectifs

- Le restaurant : Le restaurant se situe dans l'EHPAD à proximité de la résidence autonomie. Les résidents peuvent y aller par l'ascenseur se situant dans l'immeuble puis utiliser ensuite le deuxième ascenseur qui descend directement dans l'EHPAD ou passer dans les jardins arborés de la structure et utiliser le chemin goudronné.
L'établissement assure la fourniture du déjeuner et du dîner. Le déjeuner est servi à 12h30 et le dîner à 18h45.
La préparation des repas est réalisée sur place et servie en liaison chaude. Les menus sont élaborés en commission des menus avec la collaboration d'une diététicienne et respectent les principes de l'équilibre nutritionnel des personnes âgées. Ils tiennent également compte des habitudes alimentaires et un menu de substitution est proposé en cas d'aversion d'un plat.
Il est possible pour les résidents d'inviter des personnes de leur choix à déjeuner, à la condition de réserver auprès du secrétariat au moins 24h à l'avance.
Les menus sont distribués tous les 15 jours dans la boîte aux lettres et sont affichés dans le hall de l'immeuble ainsi que sur le panneau d'affichage.
- La salle des loisirs : Au rez de chaussée de l'immeuble de la résidence autonomie se situe une grande salle pour réaliser les activités. Il y a des tables et des chaises ainsi qu'une bibliothèque et des fauteuils. Il y a le nécessaire pour faire des ateliers cuisine (évier, frigo, four).
C'est aussi un lieu de réunion pour les résidents et la direction.
Cette salle est toujours ouverte aux résidents.
- Le Jardin des générations : En 2022, l'établissement a remporté un appel à projet lancé par le CNSA qui était de créer un tiers lieu (lieu ouvert à tous) en EHPAD pour s'ouvrir vers l'extérieur. Notre Jardin a été créé dans les jardins collectifs des établissements. Les résidents ont pris pleinement part au tiers lieu en plantant des betteraves, des carottes, des pommes de terre. Et se rencontrent parfois les soirs d'été sur les bancs du jardin.
- Le terrain de pétanque : Dans les jardins de la Mesnie, un terrain de pétanque à été construit. Environ une fois par semaine les résidents se retrouvent pour un concours de pétanque, nous installons les chaises et eux sont soit joueurs ou spectateurs. Au plus grand bonheur des habitants, puisque le terrain se situe au centre des pavillons, ce qui fait rencontrer beaucoup de nos résidents qui viennent voir leurs voisins.
- Le parcours santé sénior : Nous avons créé un parcours santé sénior qui fait le tour de nos locaux, les résidents peuvent soit faire le parcours avec le kiné ou alors avec l'association Siel Bleu.

Les animations

Les objectifs des animations sont le plaisir offert aux participant-e-s, l'amélioration de la sociabilité et le maintien de l'autonomie.

Auparavant, les résidents étaient libres de participer aux animations organisées par l'EHPAD, mais peu de personnes y participaient.

Nous avons mis en place un programme d'animation spécifique à la résidence autonomie.

Il y a une sortie par semaine et une activité interne par semaine organisés par l'animatrice.

Nous avons mis en place de la gym douce orchestré par l'association Siel Bleu à raison d'une fois par semaine ainsi que des ateliers de composition florale une fois par mois durant lesquels les résidents créent un bouquet de fleurs chacun et repartent avec. Aussi, une intervenante extérieure vient réaliser des ateliers pâtisseries un mercredi sur deux.

Ces animations ont lieu dans la salle des loisirs.

Une salle cinéma est installé dans l'EHPAD, les résidents de la résidence autonomie peuvent venir lorsque les projections ont lieu ; c'est-à-dire le week-end et certains jours dans la semaine.

Un questionnaire leur ai distribué avec les animations prévues pour deux mois, la coordinatrice de la résidence autonomie rempli avec eux le questionnaire. Sur ce questionnaire il est écrit les sorties, les horaires, la difficulté de marche et si le pique-nique est prévu par la structure (si sortie à la journée). Suite aux inscriptions, l'animatrice peut prévoir le nombre de véhicules, l'animation à réserver et le nombre de repas à prévoir.

Ensuite un calendrier leur ai donné pour qu'il puisse l'accrocher chez eux et ne pas oublier leurs sorties.

Le programme des animations est aussi affiché sur les tableaux d'affichage de la résidence.

Jusqu'ici nos résidents sont allés au Zoo de Cerza, à la colline aux oiseaux, aux courses hippiques à Clairefontaine, au cinéma... Et ils ont fais des ateliers manuels, des lotos, des ateliers jeux de société...

Une réunion est organisée tous les deux mois pour avoir leurs ressentis sur les animations passées, les jours qu'ils préfèrent, les horaires et s'ils aimeraient faire certaines animations.

La complexité du bon fonctionnement des ateliers est que de nombreux clubs seniors sont installés autour de Saint Pierre en Auge, ce qui rends l'emploi du temps vite chargé pour nos résidents. Pour que tout le monde puisse en profiter nous changeons les jours d'activités tous les deux mois.

Une messe a aussi lieu un mercredi sur deux par le diacre dans la structure et les résidents peuvent y aller.

Toutes ces animations ont permis aux résidents de mieux se connaître et d'ensuite faire des activités ensemble sans que l'on les organise comme aller au jardin, faire de la marche ou jouer à la pétanque.

V. Nos objectifs pour les années à venir

En signant le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le département du Calvados, nous avons fixé certains objectifs à réaliser jusqu'à l'année 2027.

Nos objectifs principaux sont d'assurer la qualité de l'accueil et de service en conformité avec la réglementation, de développer un accompagnement individualisé adapté aux besoins du résident en faveur de son parcours de vie et de son maintien à domicile et développer des actions de prévention et s'inscrire dans le réseau gérontologique.

Certains de nos objectifs sont déjà en place mais nous devons les maintenir et sans cesse les améliorer.

- Améliorer la signalétique au sein de la résidence autonomie
- Poursuivre la rénovation de la résidence autonomie
- Continuer à former les salariés
- Assurer la sécurité au sein de la résidence
- Poursuivre et développer les actions de prévention, de maintien de l'autonomie et de la santé
- Assurer le respect des Droits et Libertés du résident
- Impliquer et communiquer auprès des résidents et des aidants
- Etablir des conventions avec les partenaires médico-sociaux et sanitaires

Dans un futur proche nous aimerions :

- Afficher les numéros de logements et étages,
- Elaborer des documents spécifiques à la résidence autonomie
- Mettre en place une boîte aux lettres pour les réclamations
- Permettre aux résidents de se connecter au réseau wifi
- Réfléchir sur l'installation d'un local buanderie
- Faire une enquête de satisfaction

Aussi, d'importants projets nous attendent pour toujours améliorer notre résidence autonomie :

- Mettre en place les projets d'accompagnements personnalisés et le recueil d'habitudes de vie,
- Participer à l'animation territoriale gérontologique,
- Envisager le rafraichissement au fur et à mesure des appartements de la résidence autonomie et imaginer l'aménagement de deux logements PMR(personne à mobilité réduite).